

JUGES DE PAIX—(Continuation.)

PAGES.

Un juge de paix pourra émettre un ordre ou warrant,	132
Bien qu'il n'ait pas siégé dans la cause,	"
Mais deux juges de paix devront agir ensemble, dans tous les cas prescrits par le statut,	"
Honoraires des greffiers dans le Bas Canada,	133
A qui les pénalités seront payées dans le Bas Canada,	"
A qui le greffier les remettra dans le B. C.—comptes,	"
L'inspecteur de police—ou le magistrat stipendiaire, pourra faire seul ce qui peut être fait par deux juges de paix sous le présent acte,	134
Il aura les mêmes pouvoirs pour maintenir l'ordre,	135
Et pour exécuter les ordres de la cour,	"
Les greffiers de paix agiront comme greffier des surintendants de police dans le Bas Canada,	"
Interprétation de certain mots—les formules des cédules seront valides,	"

Cédules des formules de, savoir:

Ordre de *sommation* au défendeur sur plainte ou dénonciation—*warrant* pour cause de désobéissance—*warrant* émis en premier lieu—*warrant* pour détenir en lieu sûr un défendeur durant un ajournement de l'audition—*cautionnement* pour la comparution du défendeur lorsque la cause est ajournée, ou qu'elle n'est pas expédiée de suite—*certificat* de non-comparution qui sera inséré au dos du cautionnement du défendeur—*assignation* d'un témoin—*warrant* contre un témoin pour cause de désobéissance à l'ordre de sommation—*warrant* adressé à un témoin en premier lieu—*warrant* d'emprisonnement contre un témoin qui refuse d'être assermenté ou de rendre témoignage—*warrant* pour renvoyer un défendeur en prison après qu'il a déjà été arrêté—*conviction* pour une pénalité prélevable par voie de saisie-exécution, et emprisonnement à défaut de meubles et effets suffisants—*conviction* pour une pénalité et emprisonnement à défaut de paiement—*conviction* lorsque la punition est par emprisonnement, etc.—*ordre* de prélever une somme d'argent par voie de saisie-exécution, et emprisonnement à défaut de meubles et effets suffisants—*ordre* de payer une somme d'argent, et emprisonnement à défaut de paiement—*ordre* pour tout autre objet, quand la désobéissance à tel ordre est punissable par l'emprisonnement—*ordre* de renvoi d'une dénonciation ou plainte—*certificat* de renvoi—*warrant* de saisie sur conviction portant pénalité—*warrant* de saisie sur un ordre de payer une somme d'argent—endossement d'un warrant de saisie—rapport d'un warrant de saisie par un constable—*warrant* d'emprisonnement à défaut de meubles et effets suffisants—*warrant* d'emprisonnement sur conviction comportant pénalité en premier lieu—*warrant* d'emprisonnement sur un ordre émis en premier lieu—*warrant* de saisie pour frais sur un ordre de renvoi, d'une plainte ou dénonciation—*warrant* d'emprisonnement à défaut de meubles et effets suffisants dans le dernier cas—*certificat* du greffier de paix constatant que les frais d'un appel ne sont pas payés—*warrant* de saisie pour frais d'appel d'une conviction ou d'un ordre—*warrant* d'emprisonnement à défaut de meubles et effets suffisants dans le dernier cas—for-